

# Syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais

## SYEPAR

### Rapport d'activités 2016



## **SOMMAIRE**

### **LE SYNDICAT D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU ROANNAIS (SYEPAR) 1**

*Le périmètre*

*L'organisation politique*

*Une ingénierie mutualisée*

*La gestion budgétaire*

### **LES TEMPS FORTS DE 2016 3**

*Révision du SCOT Roannais*

### **LES DEMARCHES PARTENARIALES 4**

*La participation aux études des EPCI*

*Conférence de l'eau – Inter-Scot  
Sornin/SYEPAR*

*Conférence des Scots Ligériens*

*Commission départementale de la  
préservation des espaces naturels, agricoles  
et forestiers - CDPENAF*

*Inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*

# LE SYNDICAT D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU ROANNAIS (SYEPAR)

## Le périmètre

Créé en 1987 et refondé en 2005, le SYEPAR – syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais – est chargé de la planification stratégique sur son périmètre.

Le SYEPAR a pour compétence :

- l'élaboration, la révision, ou la modification éventuelle du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Roannais;
- le suivi et l'évaluation du SCOT tous les 6 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le SYEPAR est composé de deux membres :

- Roannais Agglomération résultant de la fusion de 5 EPCI et de l'intégration de la commune isolée de Saint-Alban-les-Eaux (arrêté préfectoral du 18 décembre 2012) ;
- la communauté de communes du Pays d'Urfé.

Son périmètre comprend 51 communes.



## L'organisation politique

### Le comité syndical

Le comité syndical est composé de 35 délégués issus des deux collectivités et représente l'instance décisionnelle et délibérative du syndicat.

En 2016, le comité syndical s'est réuni à 3 reprises en séance publique et à 1 reprise en séance de travail sous la présidence de Farid MEDJANI. Les points à l'ordre du jour ont fait l'objet de 13 délibérations.



Comité syndical	Délibérations
<b>3 février 2016</b>	DCS 2016-001 - Exercice des pouvoirs délégués au Président - Compte-rendu. DCS 2016-002 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 - Budget 2016. DCS 2016-003 - Budget primitif 2016. DCS 2016-004 - Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le département de la Loire.
<b>5 avril 2016</b>	DCS 2016-005 - Exercice des pouvoirs délégués au Président - Compte-rendu. DCS 2016-006 - Compte administratif - Exercice 2015. DCS 2016-007 - Compte de gestion - Exercice 2015. DCS 2016-008 - Rapport d'activités 2015. DCS 2016-009 - Programme partenarial d'activités 2016 avec Epures - Avenant n°2 à la convention pluriannuelle DCS 2016-010 - Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais (SCOT) - Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).
<b>12 octobre 2016</b>	DCS 2016-011 - Exercice des pouvoirs délégués au Président - Compte-rendu. DCS 2016-012 - Affectation des résultats de l'exercice 2015. DCS 2016-013 - Révision du SCOT Roannais - Bilan de la concertation - Arrêt de projet.

### Le bureau syndical

Le bureau constitue l'instance de travail et définit les positions à soumettre au comité syndical. Depuis le 23 mai 2014, date de l'installation du comité syndical, il est composé de 6 membres (le Président, le Vice-président et 4 autres membres du bureau).

### La commission d'appréciation des documents d'urbanisme (CADUR)

En tant que personne publique, le SYEPAR doit assurer le suivi des procédures d'évolution des documents d'urbanisme ou des opérations soumises à la compatibilité avec le SCOT. La CADUR est chargée de préparer les avis du syndicat.

En 2016, la CADUR s'est réunie à 10 reprises. Le SYEPAR a rendu 23 avis, sur 13 documents d'urbanisme du territoire, le PLH de Roannais Agglomération et 4 opérations de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

#### Avis rendus par le SYEPAR en 2016

##### Document d'urbanisme des communes du territoire

ST VINCENT DE BOISSET	ST ALBAN LES EAUX
MABLY	LENTIGNY
RIORGES	LA PACAUDIERE
OUCHES	ST MARTIN D'ESTREAUX
POUILLY LES NONAINS	ST LEGER SUR ROANNE
SAINT ROMAIN LA MOTTE	ROANNE
SAINT ANDRE D'APCHON	

En parallèle, le SYEPAR a suivi les démarches en cours sur les collectivités limitrophes compétentes en matière d'urbanisme : PLUi de la COPLER, SCOT Loire-Centre, SCOT du Bassin de vie du Sornin...

## Une ingénierie mutualisée

Pour apporter une expertise plurielle au syndicat, ainsi qu'une simplification organisationnelle, le SYEPAR a engagé un processus de mutualisation avec Roannais Agglomération. En 2015, cette organisation a été formalisée par la signature d'une convention de mise à disposition de services pour une durée de 3 ans (1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017).

Pour 2016, le montant de la mise à disposition des services et des moyens s'élève à 115 100 € pour notamment, assurer le suivi des études engagées par le syndicat et la mise en œuvre des orientations du SCOT dans le cadre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme. A ce sujet, les services de Roannais Agglomération ont assisté à 38 réunions pour le compte du SYEPAR.

### La gestion budgétaire

Le budget primitif 2016 a été voté le 3 février 2016 pour un montant de 337 460 € en section de fonctionnement et 106 442 € en section d'investissement. La participation des collectivités membres est restée stable à 1,70€/habitants.

Le total des dépenses est en baisse de 18 % par rapport à l'année 2015.

## LES TEMPS FORTS DE 2016 :

### Révision du SCOT Roannais

L'année 2016 a été principalement marquée par la finalisation du projet de révision du SCOT dont les objectifs généraux sont les suivants :

- Rendre les dispositions du SCOT conformes à la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 sur trois grandes thématiques : la modération de la consommation d'espace, la préservation de la biodiversité et le développement du numérique ;
- Rendre les dispositions du SCOT compatibles avec les nouveaux documents de rang supérieur : le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE - 2013), le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) adoptés en 2015.
- Préciser le volet commercial du SCOT au regard du nouveau contexte réglementaire.

Les élus du SYEPAR, des 51 communes du périmètre, de Roannais Agglomération, du Pays d'Urfé ainsi que les personnes associées ou consultées dans le cadre de la révision ont pu s'exprimer sur le projet lors des temps de concertation (séminaire des élus le 7 mars, débat sur les orientations du PADD le 5 avril, comités de pilotage de la révision).

Deux réunions publiques ont également permis d'informer le public, le 25 mai à St Just en Chevalet et le 13 septembre à Roanne.

### Les missions confiées à l'agence d'urbanisme, Epures

Dans le cadre de la convention signée avec l'agence d'urbanisme Epures pour assister le SYEPAR dans la révision du SCOT, le montant de la subvention versée s'élève à 75 200 € en 2016.

Cette année, ont été produits :

- le projet d'aménagement et de développement durables ;
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO) complété par la cartographie des limites à l'urbanisation dans les corridors écologiques les plus contraints ;
- l'ensemble des documents composant le SCOT.

### Etude de définition des enjeux agricoles dans le SCOT Roannais

Cette étude confiée au bureau d'études Tercia Consultants pour un montant de 37 285,00 € HT avait pour objet de qualifier la situation de l'agriculture en 2015, et de préciser la localisation des secteurs à enjeux agricoles afin de faire émerger une véritable politique agricole au travers du SCOT.

Cette étude a fait l'objet d'une large concertation avec les élus, les acteurs du monde agricole, des filières et les organismes consulaires.

Le Département de la Loire et la Région Auvergne Rhône Alpes ont participé à son financement.

### Arrêt de projet de la révision du SCOT

Après 2 ans d'études et de concertation, le comité syndical a arrêté le projet de révision du SCOT Roannais, le 12 octobre 2016.

Le SYEPAR a ensuite procédé à la consultation pour avis des personnes visées par les dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme.

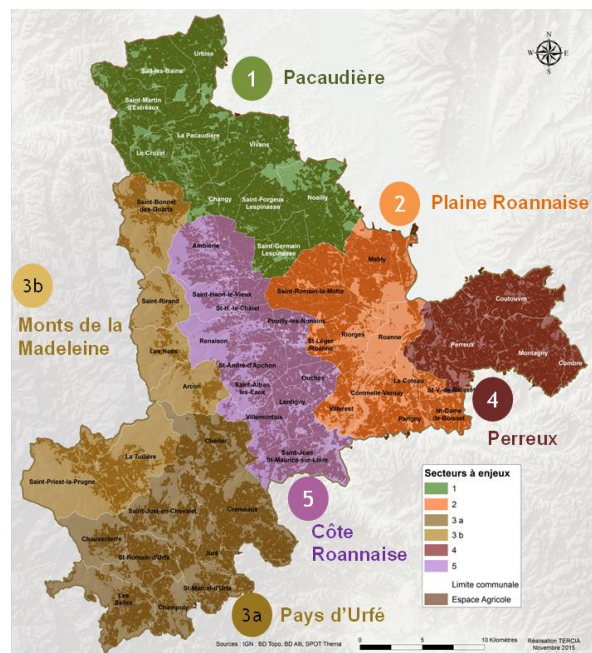
L'enquête publique fera suite en 2017.

### Quels changements pour le SCOT ?

Le SCOT opposable ayant anticipé les évolutions du code de l'urbanisme issues de la loi ENE, la révision n'apporte pas de modifications majeures aux principes et partis d'aménagement retenus dans le SCOT de 2012.

Plusieurs parties du document d'orientations et d'objectifs (DOO) ex document d'orientations générales (DOG) ont néanmoins fait l'objet de compléments et de modifications, visant à préciser les volets thématiques :

- Principes d'aménagement : objectifs chiffrés de consommation d'espace par secteurs agricoles ;
- Développement économique : hiérarchisation des espaces à vocation économique, orientations en matière de tourisme et de loisirs en particulier dans les zones de montagne, retranscription du volet aménagement commercial selon les nouvelles dispositions réglementaires (DAAC) ;
- Environnement : prise en compte du SDAGE Loire Bretagne et du SRCE avec des précisions en matière de trame verte et bleue, renfort du volet transition énergétique.



## LES DEMARCHES PARTENARIALES

### La participation aux études des EPCI

En 2016, le SYEPAR s'est impliqué dans les démarches suivantes :

- Comité de pilotage du PAEN Ouest Roannais ;
- Comité de pilotage de l'étude préalable à la mise en place d'un Contrat Vert et Bleu ;

### Conférence de l'eau – Inter-Scot Sornin/SYEPAR

Cette conférence ne s'est pas réunie en 2016.

### Conférence des Scots ligériens

Cette conférence co-présidée par le Préfet de la Loire et le Président du Département de la Loire a pour objet de promouvoir des approches coordonnées entre les Scots et de développer leur articulation avec les politiques portées par le Département et l'Etat.

Cette instance regroupe :

- les syndicats mixtes porteurs de projet de Scot dont le périmètre est situé dans la Loire (entièrement ou pour partie) : SCOT Roannais, SCOT du Bassin de vie du Sornin, SCOT Sud-Loire, SCOT des Monts du Lyonnais, SCOT Loire-Centre, SCOT des Rives du Rhône, SCOT Jeune Loire et ses rivières (43) ;
- la Direction Départementale des Territoires de la Loire ;
- les services du Département de la Loire ;
- l'agence d'urbanisme, Epures.

Pilotée par le Préfet de la Loire, la démarche se concrétise par plusieurs groupes de travail thématiques associant les techniciens des Scots.

Depuis 2016, une réflexion a été engagée sur les indicateurs de suivi avec le CEREMA. La mission se poursuivra en 2017 avec l'analyse de la faisabilité technique du suivi des indicateurs pré-identifiés.

### Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers - CDPENAF

La commission peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole. Elle émet un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme

Le président du SYEPAR a été désigné par l'AMF pour représenter les SCOT du département à cette commission. La CDPENAF s'est réunie 8 fois en 2016.

### Inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise (AML)

Initiée en 2001, la démarche inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise témoigne de la volonté des 13 Scots d'articuler leurs démarches de planification à l'échelle métropolitaine.

Le programme de travail 2016-2020 de l'inter-Scot est guidé par trois grandes préoccupations : les mobilités quotidiennes, les interactions économie/territoire et la problématique de l'adaptation au changement climatique (transition énergétique). Celles-ci font l'objet de veilles ou de travaux partenariaux ciblés comme la vulnérabilité énergétique des ménages, la transition énergétique, l'alimentation, les paysages, les dynamiques résidentielles et les migrations pendulaires, l'urbanisme commercial, l'eau, ou encore la logistique.

En 2016, le SYEPAR s'est impliqué particulièrement dans ceux sur l'énergie. Les publications suivantes ont également été partagées au sein de cette démarche :



<http://www.epures.com/dernieres-publications/602-le-systeme-alimentaire-de-l-aire-metropolitaine-lyonnaise-50-cartes-et-schemas-commentes-pour-connaître-comprendre-agir>



[http://www.urbalyon.org/InterScot/Document/Apprehender\\_le\\_volet\\_social\\_de\\_la\\_transition\\_energetique\\_1\\_Des\\_approches\\_a\\_comprendre\\_et\\_faire\\_evolution-23191](http://www.urbalyon.org/InterScot/Document/Apprehender_le_volet_social_de_la_transition_energetique_1_Des_approches_a_comprendre_et_faire_evolution-23191)